



NEGOCIATIONS SALARIALE : TOUJOURS RIEN À L'HORIZON !

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPS CCNT FR 04 février 2026

COMMISSION PARITAIRE SECTORIELLE FAMILLES RURALES

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu CPS du 26 novembre 2025
2. Désignation de la présidence de la CPS pour l'année 2026
3. Calendrier et agenda social 2026
4. Régime santé et prévoyance, proposition d'utilisation des réserves HDS
5. Classifications Familles Rurales et ECLAT, comparaison des deux systèmes
6. Questions diverses

1. Validation du compte rendu de la CPS du 26 novembre 2025 :

Le compte rendu CPS du 26 novembre 2025 est validé.

2. Désignation de la présidence de la CPS pour l'année 2026 :

Pour la présidence de l'année 2026, Nathalie De Oliveira Callanquin s'est présentée à ce poste au nom de FO.

Présidence votée à l'unanimité

3. Calendrier et agenda social 2026 :

Rappel des dates des CPS, quelques dates sont modifiées du fait des indisponibilités des uns et des autres :

- Jeudi 2 avril 2026 à partir de 9h30,
- Jeudi 25 juin 2026 à partir de 9h30,
- Mercredi 7 octobre 2026 à partir de 9h30,
- Mercredi 18 novembre 2026 à partir de 14H00.

Pour l'agenda social, les employeurs rappellent qu'ils veulent travailler sur les classifications et rémunérations dans l'optique de la fusion avec ECLAT. Ils ont fait le choix de faire un comparatif entre les classifications Familles Rurales et ECLAT. Ce travail va se mettre en place tout au long de cette année pour les employeurs.

Nous rappelons que Force Ouvrière a déjà effectué un travail similaire et que nous l'avons transmis aux employeurs et aux autres organisations syndicales, qui, elles, soutiennent aujourd'hui notre proposition et demandent à négocier à partir de cette base.

Nous insistons sur le fait qu'il est important de commencer ce travail au plus tôt pour que la différence entre les salaires de Familles Rurales et ECLAT soient rattrapés avant l'effectivité de la fusion en 2029.

Concernant l'agenda relatif aux régimes santé et prévoyance, l'actuaire ACTENSE fera un point d'actualité le 2 avril 2026.

En juin 2026, un Audit des comptes santé, prévoyance et réserves sera réalisé, ainsi qu'en novembre 2026 avec un point sur le PLFSS 2027. Dans ce même temps, Harmonie Mutuelle nous présentera un bilan à mi-année, bilan provisoire pour que les membres de la CPS puissent décider de l'évolution des deux régimes.

4. Régimes santé et prévoyance, proposition d'utilisation des réserves HDS :

A ce jour, la réserve du Haut Degré de Solidarité est de 535 000 € et devrait atteindre 743 000 € en fin d'année. La question de l'utilisation de ces réserves se pose car elles doivent être utilisées avant la mise en place des régimes santé et prévoyance au sein de la fusion ECLAT. Il est proposé de prendre contact avec l'OCIRP qui pourrait nous accompagner dans nos choix. La question d'avoir un régime dérogatoire avec l'utilisation des réserves, pour diminuer le coût pour les salariés lors de la mise en place de ces régimes, est à vérifier.

Pour Force Ouvrière, le régime de santé, qui est proposé en CMPPNI ECLAT, va être très impactant pour les salariés de Familles Rurales car aujourd'hui, ils ont une mutuelle familiale avec des prestations importantes alors que ce qui relève de la future proposition va voir le niveau de garanties baisser largement.

5. Classifications Familles Rurales et ECLAT, comparaisons de deux systèmes :

Les employeurs reviennent sur ce qu'ils ont évoqué précédemment et précisent que les classifications et rémunérations ECLAT seront mises en place au plus tard en août 2029 pour les salariés Familles Rurales. Entre temps, ils veulent donc faire un comparatif et voir les métiers qui seraient le plus impactés en termes de niveau de salaire à augmenter pour atteindre le niveau des salaires appliqués chez ECLAT. Ils estiment que les niveaux de salaires ne sont pas si éloignés que cela. Pour eux, la difficulté reste à comprendre la mécanique des classifications d'ECLAT qui ne sont que sur des critères classants et donc sur les compétences. Ils pensent aussi qu'il y aura une grille spécifique concernant les animateurs techniques et les professeurs car ces métiers ne sont pas présents chez ECLAT.

Force Ouvrière réitère que la négociation doit s'engager rapidement et que cela ne sera pas aussi simple que semblent le penser les employeurs. Les classifications et les critères classants d'ECLAT sont une usine à gaz et si nous ne sommes pas force de proposition pour les améliorer, cela sera très complexe à mettre en place. Il pourrait émerger un certain nombre de recours sur les positionnements des salariés Familles Rurales dans les grilles de classifications ECLAT.

6. Points divers :

Pas de point divers à discuter.

Prochaine CPS le mercredi 02 avril 2026.

Pour la délégation Force Ouvrière :
Catherine Jaegle et Nathalie De Oliveira Callanquin